

MIRECOURT, le 19 juin 2017

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 26 JUIN 2017 à 18 HEURES

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- DIA
- Servitude de passage cour de la Maison des Pampres
- Décision modificative n° 2/2017 – budget Ville
- Admissions en non valeur
- Indemnité de gardiennage des églises
- Service public d'inhumation : délégation de service pour le creusement de fosses
- Garantie d'emprunt par la Ville de Mirecourt
- Modification du tableau des emplois
- Renégociation d'emprunts
- Organisation des rythmes scolaires
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, VIDAL, MOINE, DIEZ, PREAUT, SIMON, CLEMENT WALTER, HUMBERT, VOIRIOT, MARTZ
MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, BLONDELLE, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mlle BENABID, M. MICHEL

Absents ayant donné pouvoir : Danièle CHIARAVALLI à Françoise VIDAL

Nathalie BABOUHOT à Daniel SERDET

Elisabeth BARBIER à Yves SEJOURNE

Laurence BAILLY à Jean-Luc FERRY

Secrétaire de séance : Fabien MALLERET

--ooOoo--

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Fabien MALLERET Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions..

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 2 points:
- Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics
- Demande de subvention pour radar pédagogique
- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des JO

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

05/01

Objet : Rythmes scolaires -
Semaine à 4 jours

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le projet de décret permettant le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine a été soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation le 8 juin. Le projet de texte poursuit son cheminement administratif avec un examen au Comité technique ministériel le 21 juin. Il devrait donc pouvoir s'appliquer dès septembre. La publication au Journal Officiel pourrait dès lors intervenir dans les jours qui suivent.

Pour permettre une anticipation minimale, il faut donc que les collectivités locales donnent le plus tôt possible l'ensemble des éléments permettant de prendre en compte les propositions des communautés éducatives formulées en conseil d'école (calendrier, modalités, date d'effet). Le texte ouvre une nouvelle dérogation possible : 4 journées de 6 heures. Celle-ci est autorisée par l'IA-Dasen sur proposition conjointe du conseil d'école et de la municipalité (ou EPCI). Lorsque la majorité des conseils d'école d'une même commune s'est prononcée favorablement sur cette organisation, celle-ci peut s'appliquer à l'ensemble des écoles de la commune ou de l'EPCI. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de s'engager sur cette nouvelle possibilité.

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mme MARTZ, MM JAMIS, FY, CITOYEN), choisit de revenir à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

--ooOoo--

05/02

Objet : Décisions municipales -
information

Départ de Madame CHIARAVALLI

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2017-008 – Tarif d'inscription à un mini séjour dans le cadre de l'ALSH 6/14 ans – vacances d'été
- n° 2017-009 – Autorisation d'encaissement de recettes : billetterie du concert SOUF du 27 mai
- n° 2017-010 – Tarif d'inscription à un mini séjour dans le cadre de l'ALSH 6/14

ans – vacances d'été – **annule et remplace la 2017-008**

- n° 2017-011 – Participation des communes extérieures au titre de leurs élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles publiques de Mirecourt au titre de l'année scolaire 2017/2018
- n° 2017-012 : Tarif d'inscription à des activités proposées dans le cadre de Sports Vacances – juillet 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

05/03

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption - information

- SCI JUSVIMANATINE, pour un bien cadastré section AM 589, sis 65 rue du Général Leclerc, au prix de 85 000,00 €
- Madame FREMIOT Sylviane, pour un bien cadastré section AL 270, sis 652 avenue Gambetta, au prix de 79 000,00 €
- Consorts TROCME, pour un bien cadastré section AM 66, sis 5 rue Lupot, au prix de 32 500,00 €
- Monsieur DAVILLER François, pour un bien cadastré section AN 13, sis avenue Henri Parisot, au prix de 47 000,00 €
- SCI François DAVILLER, pour un bien cadastré section AN 14, sis avenue Henri Parisot, au prix de 46 000,00 €
- VOSGELIS, pour un bien cadastré AV 109, sis 830B avenue René Porterat, au prix de 83 916,00 €
- Consorts ARLANDIS, pour un bien cadastré AD 296, sis 26 rue Georges Clémenceau, au prix de 80 000,00 €
- Madame LOTTE Geneviève, pour un bien cadastré AM 383, 384, 385, 386, 442 et 444, sis 4 bis rue Sainte-Cécile, au prix de 119000,00 €
- SCI JUSVIMANATINE, pour un bien cadastré AM 311, sis 18 rue du Général Leclerc, au prix de 50 000,00 €
- SCI JUSVIMANATINE, pour un bien cadastré AM 310, sis 16 rue du Général Leclerc, au prix de 15 000,00 €
- Monsieur et Madame BOURHAUX Roger, pour un bien cadastré AM 581, sis 34 bis rue du Général Leclerc, au prix de 95 000,00 €
- Société LUMOBAL, pour un bien cadastré AM 539, sis 8 rue Saint-Georges, au prix de 200 000,00 €
- IMPERADORI Isabelle et Consorts KAYSER, pour un bien cadastré AV 68 et 69, sis 420 avenue René Porterat, au prix de 160 000,00 €
- Consorts DIDIER pour un bien cadastré AT 43 et 44, sis 301 avenue de Lattre de Tassigny, au prix de 55 000,00 €

- M. et Mme RONCORONI Jean-Pierre, pour un bien cadastré AB 16, sis 20 rue de l'Yser, au prix de 165 000,00 €
- Consorts SCHAEGIS, pour un bien cadastré AB 135, 136, 137, 151 et 152, sis 446 avenue de Chamiec, au prix de 43 000,00 €
- Mme CASTANIER née MORITZ Chantal, pour un bien cadastré AK 121, 317 et 318, sis 10 rue des Martyrs de la Résistance, au prix de 20 000,00 €
- Consorts THIEBAUT, pour un bien cadastré AL 108, sis 39 rue du Faubourg Saint-Vincent, au prix de 41 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

05/04

Objet : Cession d'une maison d'habitation rue des Pampres Servitude de passage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier a souhaité se rendre acquéreur de la Maison sise rue des Pampres dévolue précédemment à la Direction Générale des Services. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique. Le conseil municipal doit également se prononcer sur la distraction du bien du patrimoine communal ainsi que sur la convention de servitude afférente à la cour de la Maison des Pampres qui est incluse dans l'acte notarié (notamment l'accès à la cour et le partage des clés du portail).

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la cession de cet immeuble, à distraire le bien du patrimoine communal et à introduire une servitude sur la cour du bâtiment des Pampres dans l'acte authentique qui sera signé auprès de Maître Delphine DELORME, notaire à Dompaire, pour un montant estimé par France-Domains à un montant de 105.000 €/HT.

--ooOoo--

05/05

Objet : Décision modificative 2/2017 – budget Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2017 : complément participation de la Ville à une classe découverte et complément admissions en non valeur

011-6228-2121	418,00 €
65-6541-01	160,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	- 578,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents**

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2017 comme ci-dessus.

--ooOoo--

05/06

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des redevables pour lesquels le trésorier principal propose une admission en non valeur

Objet : Admissions en non valeur

Dans cette procédure, l'ensemble des diligences dont dispose le comptable public ont été mises en œuvre pour obtenir un recouvrement.

C'est pourquoi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord

Réception Sous-Préfecture
Le 30 juin 2017

- pour acter la procédure d'effacement du montant des créances (cantine – location terrain – fourrière véhicule – dégradation mobilier urbain – fluides location Espace Flambeau – curage box aire des gens du voyage etc..) et d'émettre un mandat à l'article 654.1 pour un montant de 1 316,62 € sur le budget principal
- pour acter la procédure d'effacement d'une créance d'occupation du domaine public et d'émettre un mandat à l'article 654.2 pour un montant de 174.60 € sur le budget principal

--ooOoo--

05/07

Objet : indemnité de gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire indique que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,2% (0,6% le 1^{er} juillet 2016 et 0,6% le 1^{er} février 2017) depuis l'année passée, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante de revaloriser de 1,6 % le montant de 415 € voté lors de la séance du 13 juin 2016. Soit 421,64 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

le Conseil Municipal,

donne son accord pour l'attribution d'une indemnité de 421,64 € à M. le curé pour le gardiennage de l'église communale Notre-Dame.

--ooOoo--

05/08

Objet : Service public d'inhumation
- Délégation de service pour le creusement de fosses

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante qu'à compter du 1^{er} juillet 2017 les familles des défunts aient pour l'organisation des obsèques de leurs défunts le libre choix entre les entreprises habilitées pour les travaux de creusement des fosses et de relevage des corps.

Lorsqu'il y aura lieu de procéder à une telle opération, la famille ou son mandataire avisera immédiatement les services de la mairie de l'entrepreneur retenu ou la société choisie pour l'exécution de ce travail. Les entrepreneurs ou sociétés retenus

par les familles devront comme pour les autres opérations effectuer une demande de travaux auprès du service cimetière de la Ville.

Il convient donc pour le Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à modifier en ce sens le service public d'inhumation et donc d'abandonner le monopole municipal des creusements de fosses et de relevage des corps.

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes VOIRIOT, MARTZ, MM JAMIS, FY, CITOYEN), donne son accord pour la modification du service public d'inhumation.

--ooOoo--

05/09

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour la garantie d'un emprunt réalisé par l'Institut du Beau Joly. Il y a lieu de préciser les conditions de garantie.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

Objet : Garantie d'emprunt par la
Ville de Mirecourt

Vu le Contrat de Prêt N° 49242 en annexe signé entre l'Institut Médico-Educatif de Mirecourt, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 000 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 49242 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

--ooOoo--

05/10

Objet : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération du 12 septembre 2016 par laquelle un poste de CAE-CUI était créé.

Ce contrat prend fin au 7 août 2017.

L'agent qui occupait ce poste ayant donné toute satisfaction, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour l'intégrer.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

- poste créé dans le cadre du dispositif CAE-CUI : - 1
- adjoint technique : + 1

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 8 août 2017
- précise que les crédits seront prévus au budget

--ooOoo--

05/11

Objet : Renégociation d'emprunts

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la renégociation de la dette de la Ville, les services financiers ont procédé à une consultation des établissements bancaires.

La Banque Postale vient de rendre la Ville destinataire d'une proposition de rachat concernant un prêt du budget annexe LPMR de la Ville de Mirecourt, selon les caractéristiques suivantes :

Prêt n° 1

Score Gissler : IA
Montant du contrat de prêt : 137 378,27 €
Durée du contrat de prêt : 5 ans
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2022

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 137 378,27 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/08/2017 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.60 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Mode d'investissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir

Réception Sous-Préfecture
Le 06 juillet 2017

pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05

- accepte l'offre de financement proposé par la Banque Postale
- autorise le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

05/11 b

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la renégociation de la dette de la Ville, les services financiers ont procédé à une consultation des établissements bancaires.

La Banque Postale vient de rendre la Ville destinataire d'une proposition de rachat concernant un prêt du budget annexe LPMR de la Ville de Mirecourt, selon les caractéristiques suivantes :

Objet : Renégociation d'emprunts

Prêt n° 2

Score Gissler : IA
Montant du contrat de prêt : 168 341,58 €
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 168 341,58 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/08/2017
avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,76 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Réception Sous-Préfecture
Le 06 juillet 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05

- accepte l'offre de financement proposé par la Banque Postale
- autorise le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

--ooOoo--

05/11 t

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la renégociation de la dette de la Ville, les services financiers ont procédé à une consultation des établissements bancaires.

La Banque Postale vient de rendre la Ville destinataire d'une proposition de rachat concernant un prêt de la Ville de Mirecourt, selon les caractéristiques suivantes :

Objet : Renégociation d'emprunts

Prêt n° 3

Score Gissler : IA
Montant du contrat de prêt : 431 495,62 €
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 431 495,62 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/08/2017 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,01 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement

et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Réception Sous-Préfecture
Le 06 juillet 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05

- accepte l'offre de financement proposé par la Banque Postale
- autorise le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

--ooOoo--

05/12

Objet : Titulaire retenu dans le cadre des marchés publics - information

Monsieur le Maire informe l'assemblée des attributions relatives aux derniers marchés à procédure adaptée passés par la collectivité :

- Marché pour l'enfouissement des réseaux secs Avenue Victor Hugo a été attribué à SOBECA SAS à 57535 MARANGE-SILVANGE, pour un montant HT de 89.999,10 €

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

05/13

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

Objet : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Mirecourt est attachée

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays

Considérant que l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine

Considérant que la commune de Mirecourt souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet

Après en avoir délibéré
par 26 voix pour et une abstention (Mme PREAUT)

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

--ooOoo--

05/14

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'inscription au programme de voirie 2017 de la réfection de la route de Ramecourt entre l'établissement des Lutins et le carrefour de Ramecourt pour notamment mieux desservir la station de méthanisation de la Ferme Jacquot.

Objet : Demande de subvention – travaux de voirie route de Ramecourt

Il propose à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention auprès du Département au taux en vigueur dans le cadre des travaux d'investissement de la voirie communale.

Réception Sous-Préfecture
Le 27 juin 2017

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux d'investissement de la voirie communale.

--ooOoo--

05/15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la renégociation d'emprunts, il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2017 :

Objet : Décision modificative 2017/03 – Budget Ville

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS	LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
1641-01-OPFI	427 188,00 €	Remboursement capital restant dû	1641-01 OPNI	431 496,00 €	Nouvel emprunt
020 DEPENSES IMPR	4 308,00 €				
TOTAL	431 496,00 €		TOTAL	431 496,00 €	

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS	LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
011-627 frais commission	863,00 €				
66111-01	-1 600,00 €	Marge avec renégociation IRA Inclus	013-6419-020	1 770,00 €	
65-657363-711	10 686,00 €	Subvention équilibre Budget LPMPR	77-7788-020	8 179,00 €	
TOTAL	9 949,00 €		TOTAL	9 949,00 €	

Réception Sous-Préfecture
Le 06 juillet 2017

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2017 comme ci-dessus.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la renégociation d'emprunts, il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget LPMR 2017 :

05/16

Objet : Décision modificative
2017/01 – Budget LPMR

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS	LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
1641 -711 - OPFI	299 220,00 €	Remboursement du capital restant dû	1641 -OPNI-711	305 720,00 €	Nouveaux emprunts
1641 -711- OPFI -	8 532,00 €	Échéance dec 2017 nouveaux emprunts	O21	2 032,00 €	
TOTAL	307 752,00 €		TOTAL	307 752,00 €	

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	MONTANT		LIBELLE	MONTANT	OBSERVATIONS
O23	2 032,00 €				
011-627-711	612,00 €	frais commission 0,20			
6682 IRA	7 000,00 €	IRA	74741-711	10 686,00 €	Subvention équilibre de la ville
66111 -711	1 042,00 €	Échéances intérêts decembre 2017			
TOTAL	10 686,00 €		TOTAL	10 686,00 €	

Réception Sous-Préfecture
Le 06 juillet 2017

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2017 comme ci-dessus.

--ooOoo--

N° 1 à 16

Mmes CHIARAVALLI VIDAL MOINE

DIEZ PREAUT SIMON

CLEMENT WALTER HUMBERT

VOIRIOT MARTZ

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

BLONDELLE JAMIS FY

CITOYEN